



REPONSE AUX MOTIONS URGENTES

Auteur commission EE, par les députés Diego Clausen, CSPO et Frédéric Délessert, PLR
Objet la prolongation du décret pour le programme cantonal de soutien à l'économie
Numéro **No. 4.145**
Date 15.11.11

Auteur groupe CVPO, par le députée Jean-Marie Schmid
Objet la prolongation de la validité du décret pour le programme cantonal de soutien à l'économie du 18 juin 2009 de deux années supplémentaires
Numéro **No. 4.147**
Date 15.11.11

Les motions urgentes 12 et 14 des députés Diego Clausen / CSPO et Frédéric Délessert / PLR- au nom de la Commission Economie et Energie – ainsi que Jean-Marie Schmid / CVPO traitent de la même demande, raison pour laquelle nous vous proposons une réponse commune.

Le Conseil d'Etat est conscient avec vous de la nécessité d'un soutien à l'économie au vu des défis soulignés par les intervenants que constituent le franc fort et le ralentissement de la conjoncture. Le SECO a d'ailleurs revu à la baisse ses prévisions de croissance pour la Suisse en 2012 (de 1.9 % à 0.9 %) et notre industrie d'exportation, comme notre tourisme, s'en ressentent déjà.

Il a réagi dans ce sens en vous présentant des mesures visant à consolider durablement les conditions cadres de notre économie. Pensons notamment à l'importance de la mise en oeuvre de Valais-Wallis Promotion, à la révision mise en consultation de la loi fiscale ou à la définition de la nouvelle politique énergétique.

Le programme cantonal de soutien à l'économie y a également contribué de manière sensible et ciblée, avec ses mesures en faveur des PME, de l'innovation ou de l'énergie.

Toutefois et au vu du nouveau contexte lié au franc fort, nous vous proposons, plutôt qu'un prolongement de la validité du décret évoqué, d'examiner au courant du premier trimestre 2012 la mise sur pied d'un nouveau fonds de stabilisation en soutien à l'économie.

Ce fonds s'inscrirait en cohérence avec la politique y relative de la Confédération et serait alimenté, après la discussion budgétaire de décembre, par tout ou partie des recettes de la BNS ainsi que par des économies éventuelles réalisées suite aux demandes de la COFI, en lieu et place d'alimenter le fonds pour les infrastructures du 21^{ème} siècle.

Le Conseil d'Etat propose donc le rejet de ces motions dans le sens de la réponse.

Sion, le 29 novembre 2011